



17.3037

**Postulat Reynard Mathias.
Bewertung der Auswirkungen
von Robotern
auf das Sozialversicherungssystem**

**Postulat Reynard Mathias.
Evaluer l'impact des robots
sur le système
des assurances sociales**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 19.03.19

Reynard Mathias (S, VS): Je défends à présent le postulat "Evaluer l'impact des robots sur le système des assurances sociales". Nous changeons complètement de thématique.

Un tel rapport est aujourd'hui nécessaire pour envisager les conséquences de la numérisation sur les assurances sociales. Selon une étude de l'OCDE, plutôt prudente sur le sujet, un quart des emplois est concerné par la numérisation et est en partie menacé. Le défi est donc de taille pour nous. La numérisation offre évidemment des opportunités. Elle comporte aussi des risques, notamment parce qu'elle peut fragiliser la situation professionnelle d'une couche toujours plus large de notre société. Il convient donc de s'attaquer dès aujourd'hui à ces risques en étudiant dès maintenant les conséquences du phénomène sur l'emploi et les solutions qui permettraient d'y remédier.

Les pertes d'emploi consécutives au développement des robots, des machines, de la numérisation posent des défis majeurs lancés au système d'assurances sociales suisse. En effet, la numérisation pourrait affaiblir considérablement le financement de nos assurances sociales. En causant des pertes d'emploi, elle diminue les cotisations nécessaires au financement des assurances sociales au moment même où

AB 2019 N 439 / BO 2019 N 439

les personnes exclues du monde du travail ont besoin de ces assurances sociales, notamment pour pouvoir se réintégrer sur le marché du travail. Cela est d'autant plus problématique si l'on considère que l'AVS et l'AI sont financées de manière importante par les cotisations des assurés et des employeurs.

De plus, la robotique pourrait rendre le principe de l'intégration dans le marché du travail, sur lequel sont fondées l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage ou encore l'aide sociale, particulièrement difficile à mettre en oeuvre. Les nouveaux postes de travail créés – parce qu'il faut le reconnaître, des emplois sont créés par la numérisation – nécessitent des compétences de plus en plus pointues dont les travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi ne disposent pas forcément et qui ne pourraient pas être acquises sans une offensive en termes de formation continue et de reconversion professionnelle, ce que nous appelons de nos voeux depuis plusieurs années.

Dans son avis, le Conseil fédéral affirme, en gros, que le travail a déjà été réalisé dans le rapport de décembre 2018 qui faisait suite au postulat Schwaab 17.3045, "Une étude prospective sur l'impact de la robotisation de l'économie sur la fiscalité et le financement des assurances sociales". Selon ce rapport, "la reconversion des travailleurs dans des nouvelles tâches et nouveaux emplois est un processus lent et compliqué, à l'origine de coûts de transition élevés, comme une augmentation du chômage et une baisse des salaires". Aucun chiffre n'est donc donné concernant cette reconversion, même si les coûts sont difficiles à évaluer.

Pour ce qui est du financement des assurances sociales, question centrale de ce postulat, le rapport indique que "l'évolution de la répartition fonctionnelle des revenus pourrait s'avérer problématique pour le financement des assurances sociales si elle devait ne pas être compensée par une augmentation suffisante des salaires". En outre, "le financement des assurances sociales pourrait par contre être mis sous pression en cas d'une diminution de la part du travail dans le revenu national sans une augmentation suffisante du revenu total".





AMTЛИЧЕС BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Zwölfte Sitzung • 19.03.19 • 08h00 • 17.3037
Conseil national • Session de printemps 2019 • Douzième séance • 19.03.19 • 08h00 • 17.3037



Dès lors, on devrait évaluer sérieusement l'idée notamment d'une taxation des robots, qui est portée par des spécialistes, y compris des spécialistes de tendance libérale. Or, selon le rapport, la taxation des robots n'est pas une bonne idée, car elle est néfaste pour l'innovation. J'entends cet argument, mais force est de constater que la proposition est balayée d'un revers de main sans être analysée. Même si j'ai encore des réserves sur cette possibilité, il semble qu'il faudrait au moins l'analyser concrètement plus en détail.

En résumé, pour le Conseil fédéral, la situation actuelle ne semble pas remise en cause par le processus de transformation numérique en cours et aucune mesure supplémentaire ne doit être mise en oeuvre. Les différentes pistes pour garantir le financement de nos assurances sociales malgré la numérisation n'ont été finalement que brièvement étudiées par le Conseil fédéral dans le rapport faisant suite au postulat Schwaab. Il s'agit pourtant de défis essentiels pour l'avenir de notre pays. Une étude approfondie tant sur l'évaluation précise des conséquences de la numérisation sur nos assurances sociales que sur les pistes de solutions est nécessaire afin d'être préparé aux changements rapides que notre société pourrait connaître.

Notons enfin que l'Union européenne travaille à la définition juridique du robot. Faire cette réflexion en Suisse est également nécessaire.

Si une partie des réponses à mon postulat a été donnée par le Conseil fédéral dans sa réponse au postulat Schwaab, nous sommes encore loin d'une étude en profondeur de ce phénomène et des solutions esquissées. Le Conseil fédéral n'a par exemple pas étudié la possibilité d'intégrer les robots dans le système des cotisations sociales, se bornant à indiquer qu'il s'agit du capital d'une société et qu'elle n'a donc pas à payer de cotisations sociales.

Par conséquent, le Conseil fédéral doit sérieusement traiter les demandes contenues dans mon postulat, que je vous remercie d'avance de soutenir.

Rime Jean-François (V, FR): Cher Monsieur Reynard, cette histoire de robots m'interpelle. Il y a d'ailleurs un éminent professeur de droit fiscal à Genève, le professeur Xavier Oberson, qui a abordé ce problème. Mais moi, j'aborde le problème en tant qu'industriel. Vous savez comme moi que la Suisse est un pays riche où les salaires sont, probablement, les plus élevés au monde ou à peu près. Ne pensez-vous pas que l'introduction de robots permet de garder la compétitivité des entreprises et que si on taxe ces robots, on assistera très probablement à une disparition du secteur secondaire en Suisse?

Reynard Mathias (S, VS): Monsieur Rime, je pense que vous avez raison quant à l'analyse, sur la nécessité de ne pas rester en retrait, sur le fait que la robotisation est nécessaire pour notre capacité d'innovation. Par contre, il faut aussi en évaluer les conséquences: lorsqu'on supprime des postes de salariés et qu'on les remplace par des robots qui ne paient pas de cotisations sociales, cela pose des questions sur le financement des assurances sociales. Ce que je demande simplement par mon postulat, c'est une analyse des conséquences et une réflexion sur la manière d'assurer au mieux cette transition pour les personnes qui, comme vous le savez, dans certains secteurs, se retrouvent sur le bord de la route.

Berset Alain, conseiller fédéral: Nous avons effectivement, et Monsieur Reynard l'a rappelé, été confrontés ces derniers temps à plusieurs postulats, et plusieurs travaux sont en cours pour tenter d'évaluer l'ampleur de l'impact de la robotisation sur le système des assurances sociales, d'évaluer quelles en sont les conséquences et comment les maîtriser.

Il faut bien voir que depuis le dépôt du postulat dont nous débattons aujourd'hui, deux rapports en réponse à d'autres postulats ont été rendus. Il s'agissait d'ailleurs déjà d'un postulat de Monsieur Reynard, d'un autre de Monsieur Derder et d'un de Monsieur Schwaab. Dans ce cadre, nous avons pu analyser ces questions, définir quelles sont les questions qui se posent et comment on peut y répondre. Nous avons également analysé dans l'un des rapports la proposition de taxation des robots, en montrant notamment les limites.

L'aspect international est aussi très important. Je peux vous dire que c'est une question qui nous occupe beaucoup sur le plan de la coordination internationale avec d'autres pays, que c'est un sujet récurrent d'échanges, de contacts et de discussions avec mes homologues des pays autour de nous. C'est un élément qu'il faut également intégrer à la réflexion en cours. Cette réflexion va se poursuivre. Nous pensons simplement que ce n'est pas sur la base de ce postulat qu'elle se poursuivra au mieux, parce qu'une partie des réponses au postulat ont déjà été apportées.

Le Conseil fédéral vous invite donc à rejeter le postulat, ce qui ne signifie pas qu'il faut arrêter de réfléchir à la question, que ce soit clair. On est tout au début des réflexions sur ce sujet, elles se poursuivront, avec ou sans postulat, mais dans la mesure où une partie des réponses ont déjà été apportées, je vous invite, au nom du Conseil fédéral, à rejeter le postulat.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Zwölfte Sitzung • 19.03.19 • 08h00 • 17.3037
Conseil national • Session de printemps 2019 • Douzième séance • 19.03.19 • 08h00 • 17.3037



La presidente (Carobbio Guscetti Marina, presidente): Il Consiglio federale propone di respingere il postulato.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3037/18497)
Für Annahme des Postulates ... 47 Stimmen
Dagegen ... 126 Stimmen
(4 Enthaltungen)

AB 2019 N 440 / BO 2019 N 440